

qu'il y avait entre les lits de roche, et qui adhéraient à la pierre employée pour le remplage, et qu'en conséquence des matières molles se sont introduites dans le coffrage. Nous attribuons le bombement des coffrages partie à ce mélange de glaise dans l'enrochement, et partie au fait que la roche en-dessous était insuffisante pour les soutenir, après que le déblai provenant de l'excavation du lit du canal eut été enlevé dans toute sa largeur et tout près de la façade du coffrage; en conséquence, le déplacement survenu dans les coffrages peut en très grande partie être attribué à l'exécution de cet ouvrage durant l'hiver, ce qui a non seulement diminué la force de résistance du coffrage contre la pression de la terre en arrière, mais a augmenté la tendance de cette terre à s'écrouler au printemps par suite du dégel, et de la liquéfaction des matières gelées qui avaient été employées pour l'enrochement des caissons et pour le remblai en arrière. Ainsi, les défauts qu'on a constatés dans le coffrage peuvent être en grande partie attribués au fait qu'il a été construit en hiver. Les méthodes employées par vos ingénieurs pour surmonter ces difficultés sont peut-être les meilleures qui pouvaient être suivies dans les circonstances, attendu que les étais supportent les coffrages et que le béton qu'on a mis entre ces étais et en avant de la roche, sous les coffrages, empêchera toute désagrégation à l'avenir; et en supposant même qu'aucun déplacement n'aurait eu lieu dans le coffrage, il aurait fallu tout de même protéger la roche.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
 Vos obéissants serviteurs,

(Signé) JOSEPH HOBSON.
 CHARLES C. GREGORY.

OTTAWA, 27 septembre 1894.

A l'honorable JOHN HAGGART,
 Ministre des Chemins de fer et Canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos instructions datées le cinq du courant, me chargeant, en conséquence des rapports défavorables que vous aviez reçus concernant la nature de l'ouvrage sur le canal du Sault Sainte-Marie, de me rendre sur les lieux en compagnie de MM. Hobson et Gregory, I.C., et de faire une enquête et une inspection complètes avant que l'eau ne soit introduite dans le canal et avant de faire d'autres paiements aux entrepreneurs.

MM. Hobson et Gregory sont arrivés au Sault le 12, et moi le 13. Le 14, nous avons visité les travaux ensemble. Ils ont terminé leur inspection et sont repartis le 18, et je les ai quittés le 19 après avoir fait des arrangements pour que certains renseignements me fussent expédiés du bureau de l'ingénieur dirigeant. Avant de partir du Sault, mes collègues m'ont lu un rapport provisoire qu'ils avaient fait et auquel je n'ai pu souscrire.

Les rapports défavorables mentionnés dans vos instructions étaient principalement contenus dans une lettre écrite du Sault Sainte-Marie, en août dernier, par un nommé McLennan, un ancien employé des entrepreneurs. Ayant appris qu'il était près du Sault, nous l'avons fait venir et nous l'avons interrogé.

Les trois accusations portées par lui se résumaient à ceci :—

1. La maçonnerie de l'écluse n'était pas solide.
2. Le bois employé dans les siphons de l'écluse n'était pas sain.
3. Les coffrages servant de fondations aux murs des levées du canal étaient mal remplis.

McLennan nous dit qu'il avait été employé comme gâcheur de mortier sur les bajoyers, et qu'il savait conséquemment qu'on n'avait pas employé le ciment et le mortier en quantité suffisante.

Lui ayant demandé quand il avait vu cela, il répondit :—“ En juin 1893.”

Lui ayant demandé (lui qui a écrit, comme il le dit dans sa lettre, en qualité d'ami du gouvernement et poussé par un sentiment de patriotisme) pourquoi il avait